



**Justice
& Paix**

POUR PARLER DE PAIX

Revue d'analyse des
conflits internationaux et
des enjeux de paix



Investir la politique face à un monde en crise



SOMMAIRE

ÉDITO page 3

L'ACTUALITÉ : REGARDS ET POSITIONS

Par-delà la brume hivernale page 4

DOSSIER

INVESTIR LA POLITIQUE FACE À UN MONDE EN CRISE

Introduction page 5

Première réflexion

Une démocratie pour demain page 6

Deuxième réflexion

L'école, un lieu où se construit le pouvoir d'agir ? page 9

Troisième réflexion

Les monnaies locales comme levier de transition
et outil d'émancipation citoyenne page 12

PORTRAIT / POINT DE VUE

La désobéissance civile comme moyen d'action
hors des cadres définis page 14

BRÈVES

page 15

ÉDITO



Nous vivons actuellement une époque dans laquelle l'information circule à une vitesse phénoménale. Nous sommes tellement au courant des différentes crises qui touchent l'entièreté du globe que nous pouvons aisément décrire notre monde actuel comme un monde de crises, ou un monde en crise. Mais est-ce vraiment le cas ? Est-ce vraiment une composante qui s'apparente uniquement à l'époque actuelle ? Le cas échéant, comment sortir de ce cercle vicieux ? Ces questions méritent d'être investiguées par chaque individu. Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, nous sommes face à plusieurs grands défis (climatique, politique, humanitaire, sécuritaire, etc.) !

Au cours de la conférence du 8 mars 2023 organisée par Justice & Paix, intitulée "*Quels défis en RD Congo pour cette année électorale 2023 ?*", nos partenaires de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) et l'Eglise du Christ au Congo (ECC) nous ont interpellé sur l'un des grands maux de notre époque, à savoir la démission des individus face à leurs responsabilités. Pourtant, le citoyen et la citoyenne ont un apport significatif dans l'appareil démocratique et donc dans le processus de résolution des défis actuels. En aucun cas, notre objectif ici est de dédouaner le politique et de placer le fardeau de trouver des solutions sur les citoyens et citoyennes. Néanmoins, l'investissement citoyen dans la politique (à comprendre ici comme la société) semble fondamental, particulièrement dans un climat où la méfiance envers les politicien.nes ne fait que s'accroître.

Nous vous proposons donc ce numéro du Pour Parler de Paix, dans lequel nous allons tenter d'aborder ces questions et problématiques, en espérant que cela vous inspire à réinvestir la société en vous engageant sur l'une ou l'autre problématique.

Bonne lecture !

Emmanuel Tshimanga

Par-delà la brume hivernale



« LA DÉMOCRATIE N'EST PAS UN RÉGIME, C'EST UNE CONVENTION D'UNE FRAGILITÉ MAGNIFIQUE¹ ».

L'actualité de cette fin d'année 2022 n'aura rendu que plus frappante encore cette formule du Normalien français Alain-Gérald Slama. Une fragilité mise en exergue à deux titres. D'abord, parce que l'urgence et la gravité de certaines situations amènent les politiques à considérer des solutions au pragmatisme douteux. À Anvers, la mort d'innocent-es en marge de la guerre contre la drogue² a poussé la majorité communale portée par Bart De Wever à demander aux ministres de l'Intérieur et de la Justice l'intervention de l'armée dans l'agglomération portuaire³. Une requête qui alerte ;

tant une telle mobilisation représente une brèche dans la subordination des affaires militaires aux affaires civiles, alors même que ladite guerre traduit surtout un mal-être social que la Grande Muette ne saurait apaiser.

Ensuite, parce que cet hiver 2022 aura vu son lot de scandales politiques, érodant un peu plus encore l'adhésion populaire aux idéaux démocratiques. En dépit de la noblesse de ses principes, l'image du Parlement européen fut souillée par une affaire majeure de corruption. À une échelle géographique plus réduite, le Parlement wallon dut se dépatouiller d'une affaire de harcèlement dans le chef de son greffier, ainsi que du caractère onéreux de certains frais de représentation à Dubaï dont l'utilité est remise en question par certains. La simultanéité de ces deux affaires rend compte que dans nos démocraties, tissées du principe européen de subsidiarité, si nous souhaitons préserver la confiance des citoyens, chaque niveau de pouvoir se devra d'être exemplaire en matière de gouvernance.

Cela étant dit, le cas wallon illustre à quel point le seuil de tolérance populaire quant aux comportements des dirigeant-es ne cesse de s'affaïsser. Alors qu'il était question de démission collective du bureau politique du parlement, Bertrand Henne, journaliste politique de la RTBF, s'interrogeait : y a-t-il là vraiment une affaire ? Les montants engagés, bien que malvenus, n'étaient effectivement pas outranciers. L'émotion aurait-elle eu raison du débat des faits ? « L'affaire est peut-être que tout ceci donne à voir

une classe politique wallonne qui n'est pas parvenue au niveau d'exigence qui est attendu d'elle par les citoyen·nes devenu·es méfiant·es. Elle s'explique par des décennies de déception envers les représentant·es [et] conduit à une exigence quasiment puritaine...⁴ ». Si l'on en croit l'étude « Noir Jaune Blues⁵ », ce dégoût est exacerbé par les tumultes de l'histoire récente. Pandémie, chocs climatiques, guerre par procuration et surtension énergétique attisent défaitisme, rancœur et colère au sein de la citoyenneté. Au point que les sirènes de l'autoritarisme et le rejet des corps intermédiaires en deviennent convaincants⁶.

Mais que l'espoir fasse vivre n'aura jamais été aussi vrai. Comme le suggère la fondation Ceci n'est pas une crise, aux commandes de l'étude susmentionnée, il convient peut-être de raisonner en termes d'évolution sociétale plutôt que de se résigner à ne voir qu'une succession de crises et, par conséquent, empêcher toute capacité politique d'adaptation. De plus, même s'il faut tenir compte des rapports troublés aux pouvoirs publics, il faudra toujours tableter sur l'investissement de la politique par les citoyen·nes. Parce que la politique excèdera toujours le strict cadre des institutions, qu'elle peut se faire et s'alimenter partout, en tout temps et par tout le monde. Surtout parce que c'est du collectif que surgiront la puissance et l'ingéniosité créatrices dont nous aurons cruellement besoin.

John De Coster

1. « Slama A-G (2002), *La Régression démocratique*, Paris, Perrin, p. 21, in Alain Rouquié, *L'appel des Amériques*, Paris, Seuil, 2020, p. 147.

2. Antwerpse politiek reageert geschokt op dood 11-jarig meisje bij drugsaanval in Merksem, Radio 2, 10 janvier 2023,

<https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2023/01/10/antwerpse-politiek-reageert-geschokt-op-dood-11-jarig-kind-bij-d/>

3. Leger inzetten of Nationale Veiligheidsraad bijeenroepen, zoals Bart De Wever (N-VA) wil, kan dat drugsgeweld in Antwerpen indijken?, VRT, le 10/01/2023 <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2023/01/10/reacties-oproep-bart-de-wever-drugs/>

4. Je démissionne... Moi non plus, RTBF, le 13/12/2022, <https://www.rtbef.be/article/je-demissionne-moi-non-plus-11122184>

5. <https://www.cecinestpasunecrise.org/>

6. Noir Jaune Blues, cinq ans après : un Belge sur deux souhaite une gouvernance autoritaire, RTBF, le 23/01/2023,

<https://www.rtbef.be/article/noir-jaune-blues-cinq-ans-apres-un-belge-sur-deux-souhaite-une-gouvernance-autoritaire-11139090>

DOSSIER



Investir la politique face à un monde en crise

Tout en questionnant la place qu'ont les citoyen.nes dans la sphère politique à l'heure actuelle, les analyses de ce dossier présentent différentes manières d'investir le vivre ensemble. Que ce soit en dotant les enfants, dès le plus jeune âge, d'une possibilité d'émancipation, ou en trouvant des solutions pour redynamiser le territoire local, il est essentiel que les individus puissent avoir un rôle actif dans la résolution des défis actuels.

Une démocratie pour demain



Énergie, développement durable, démocratie, institutions et participation sont autant d'enjeux sur lesquels politiques et citoyen·nes sont aujourd'hui amené·es à se positionner. Mais comment le citoyen peut-il envisager un tel positionnement en bonne intelligence avec les acteur·rices en présence ? Et surtout, quel rôle se réserve-t-il lorsque l'appréhension de ces enjeux se voit complexifiée par une multitude de crises ?

EN AVRIL 2022 était lancée la consultation citoyenne « Un pays pour demain », à l'initiative du Gouvernement fédéral, qui présentait les contributions libres de nombreux·ses Belges. Si les résultats, publiés ce 17 février, n'ont pas vocation à constituer un sondage représentatif de l'opinion des Belges, ils présentent néanmoins un intérêt particulier dans le cadre de ce *Pour parler de Paix*.

Cette plateforme de consultation digitale a pour objectif de présenter une étude qualitative de différentes thématiques en amont d'une éventuelle réforme de l'État. Une consultation d'autant plus intéressante qu'elle permet d'envisager le rôle des citoyen·nes dans les processus de discussions et de décisions relatifs à des enjeux fondamentaux en période de crise.

Au-delà de ces considérations, une idée partagée par plusieurs répondant·es est que la population devrait être mieux informée sur l'importance et le contexte des élections.

Énergie et développement durable

L'énergie et le développement durable sont perçus à la fois comme des enjeux suffisamment importants que pour inclure les citoyen·nes et suffisamment techniques que pour inclure des expert·es, de nombreuses personnes ayant répondu au questionnaire semblent vouloir impliquer une pluralité d'acteur·ices dans ces domaines. Si beaucoup de partenaires sont cité·es, (élu·es politiques, syndicats ou producteurs d'énergie) c'est bien la consultation d'expert·es dans le processus de discussion fait consensus chez les répondant·es.

Quant au processus de décision, les pistes de réponses sont plus nuancées. Certaines accordent le dernier mot aux élu·es, là où d'autres préfèrent impliquer une diversité d'acteur·rices : « [certaines] contributions appuient en particulier l'idée d'un panel associant citoyens, experts et scientifiques. Ce panel devrait être constitué de citoyens représentatifs de la population et servirait, par exemple, à formuler des recommandations aux acteurs politiques »¹. Reste que, de manière générale, les citoyen·nes souhaitent s'investir davantage dans la prise de décision, que cela se fasse via référendum, consultation ou panel citoyen.

Démocratie : droit de vote, processus décisionnels et droits fondamentaux

Premièrement, concernant le caractère obligatoire du vote, plusieurs faisceaux de réponses indiquent une division des répondant·es. Certaines contributions affirment que l'État ne peut imposer la manière d'exercer ce droit. Par ailleurs, cette obligation favoriserait, selon elles, un vote protestataire renforçant les partis populistes. De l'autre côté, les partisan·es du vote obligatoire y voient un moyen d'obtenir une « réelle universalité ». D'autres contributions recommandent, quant à elles, une plus grande reconnaissance du vote blanc et nul.

Au-delà de ces considérations, une idée partagée par plusieurs répondant·es est que la population devrait être mieux informée sur l'importance et le contexte des élections. Cela en vue d'endiguer en partie la perte de confiance des citoyen·nes en leurs élu·es.

Un autre enjeu lié à la démocratie réside dans les discussions relatives à certains sujets qui devraient, ou ne devraient pas, être systématiquement discutés au Parlement. En l'occurrence, la loi pandémie avait été donnée en contextualisation de cette partie de la consultation. Deux aspects principaux ont été relevés à ce sujet : « (...) [d'une part] la nécessité, dans des conditions normales, d'un débat préalable au Parlement et d'un contrôle parlementaire (...) »² et, d'autre part, l'acceptabilité d'une absence de débat parlementaire en situation de crise.



Cela dit, certain-es répondant-es affirment la nécessité d'un débat et d'un contrôle parlementaire en cas d'urgence en vue d'éviter toute dérive autoritaire. D'autres propositions encore envisagent une « procédure d'urgence permettant au Parlement de se réunir rapidement et de prendre des décisions à court terme »³.

L'avis global des répondant-es reste que, en dehors de ces circonstances, le contrôle parlementaire est une exigence fondamentale au sein d'une démocratie, particulièrement lorsque le sujet traité est lié aux droits fondamentaux. Certain-es estiment, par ailleurs, que cette seule exigence ne suffit pas et qu'il conviendrait d'inviter les citoyen-es au débat lorsqu'il s'agit de sujets aussi importants.

Institutions

Sur la question de la structure du pays, les contributions des répondant-es passent par de nombreux modes d'organisation et « [couvrent] un large éventail de possibilités ». « Ils vont du maintien de la structure actuelle à un État belge unitaire, en passant par un État fédéral sans ou avec des communautés et/ou régions, à un État d'esprit confédéral, jusqu'à la scission du pays »⁴.

Quelle que soit la structure proposée par les répondant-es, l'avis général fait état d'une structure institutionnelle trop complexe, laquelle serait un frein

à l'efficacité des processus décisionnels et rendrait l'appréhension de l'État, de sa politique et de son organisation à la fois complexe et opaque dans le chef du citoyen. La tendance est donc à la simplification en vue de susciter, par ailleurs, un plus grand intérêt pour la politique.

Enfin, une autre institution questionnée dans le cadre de cette consultation est le Sénat. Plusieurs pistes ont été explorées en ce sens : suppression, *statuquo*, renforcement ou encore son adaptation. Une autre proposition



1. Demain-Toekomst-Zukunft.be, « Résultats de la consultation citoyenne », dans *Un pays pour demain*, plateforme digitale de consultation citoyenne, février 2023, <https://demain-toekomst-zukunft.be/pages/rapport>, consulté le 19 février 2023.

2. C.f.n.b n°1.

3. C.f.n.b n°1.

4. C.f.n.b n°1.

formulée par certain-es répondant-es est le remplacement du Sénat par une assemblée de citoyen-nés volontaires ou tiré-es au sort. Une telle réforme permettrait « d'assurer une bonne représentation des citoyens, mais aussi de dépolitiser le Sénat en laissant moins de pouvoir aux partis politiques (...) »⁵. Selon d'autres répondant-es, les citoyen-nés seraient plus enclin-es à défendre leurs propres intérêts que l'intérêt général. De plus, un panel composé de citoyen-nés volontaires ne saurait représenter la population dans son ensemble. D'autres contributions proposent encore des panels plutôt composés d'expert-es et de membres de la société civile.

Particratic

Un autre enjeu ayant été soumis à la consultation est, d'une part, la manière dont il conviendrait de former notre Gouvernement après les élections et, d'autre part, le fait de laisser ou non le champ libre aux partis dans l'élaboration de leurs listes, ces dernières ayant un impact conséquent sur la répartition des voix en leur sein.

Concernant le premier enjeu, les répondant-es soulignent que le vote des citoyen-nés devrait être mieux respecté lors de la formation du Gouvernement. Dans cette conception, la logique du résultat des élections doit être appliquée : les partis ayant reçus le plus de scrutins ne peuvent se retrouver dans l'opposition à la suite d'un jeu de coalition. Dans certaines contributions, les répondants soulignent qu'il s'agit là d'une question de confiance entre les électeur-rices et les élu-es.

L'avis général fait état d'une structure institutionnelle trop complexe.

Concernant l'influence des partis dans la désignation des élu-es, il y a là aussi un faisceau de contributions dénonçant un manque d'équilibre entre le parti et les candidat-es. Plusieurs propositions ont été identifiées en vue de pallier ce problème : suppression de la case de tête et des suppléant-es, classement des candidat-es dans la liste via ordre alphabétique ou de façon aléatoire, permettre aux électeur-rices de classer eux-mêmes les candidat-es ou de panacher leurs votes de préférence sur plusieurs listes, ou encore introduire un système sans liste affichant des candidatures individuelles, impliquant *de facto* la suppression des partis.

En période de crise

Si certaines réponses recommandent une transparence accrue des autorités compétentes en période de crise, « [proposant] par exemple d'établir une feuille de route avec des scénarios et des critères (...) »⁶, les répondant-es semblent néanmoins garder ici la population à l'écart de la prise de décision et du contrôle des institutions. Six cas de figure se dégagent donc des réponses données par les contributeur-rices : les décisions émaneraient alors du Gouvernement fédéral, des régions et communautés, des communes, d'un « système en cascade »⁷, de l'Union européenne ou encore d'un Comité national de crise.

Il semble étrange de constater que, d'un côté, de nombreuses contributions plaident dans le sens d'une meilleure intégration des citoyen-nés dans la sphère politique, que ce soit au sein des processus de discussions ou de décisions. Par ailleurs, une large partie des contributeur-rices met un point d'honneur à impliquer systématiquement la population, ou tout le moins le Parlement, dès lors qu'il s'agit de débats portant sur les droits fondamentaux. D'un autre côté, de multiples répondant-es paraissent écarter la population de ces processus dès lors que les circonstances semblent l'exiger. Si l'on peut comprendre que

Les partis ayant reçus le plus de scrutins ne peuvent se retrouver dans l'opposition à la suite d'un jeu de coalition.

des circonstances très particulières peuvent légitimer une concentration temporaire des pouvoirs au sein d'un Gouvernement, une telle posture adoptée par les citoyen-nés est-elle sans risque ?

La période que nous vivons actuellement est particulière, en ce qu'elle concentre et cristallise une multitude de crises : climat, santé, démocratie, perte de confiance, énergie, économie, etc. Depuis l'année dernière, plusieurs organismes internationaux ont relayé leurs inquiétudes quant aux dérives autoritaires d'États jusque là considérés comme des démocraties. La pandémie de COVID-19 a en effet accéléré ce phénomène, justifiant la confiscation totale ou partielle des pouvoirs de contrôle des institutions législatives, les concentrant dans les mains d'une personne ou d'un Gouvernement. Il est malheureusement probable que les crises actuelles accélèrent encore ce mouvement.

Si tel n'est pas le cas en Belgique, les perspectives d'investissement de la politique par les citoyens et citoyennes dans un monde multi-crisis sont peut-être tout de même à rechercher de ce côté : comme l'ont souligné de nombreux-ses répondant-es à la consultation « Un pays pour demain », les décisions relatives aux droits fondamentaux doivent toujours faire l'objet d'un consensus avec les citoyen-nés, qu'il s'agisse d'une période de crise ou non. C'est aujourd'hui que se prépare une démocratie pour demain.

Samuel Meurisse

5. Cf n.b n°1.

6. Cf n.b n°1.

7. « Selon l'ampleur de la crise, la commune, la province ou le gouvernement fédéral prend les décisions. En complément au système actuel, certain-es répondant-es incluent également les régions dans ce système, ce qui permet de passer d'un niveau de gouvernement national à un autre » (Cf n.b n°1).



L'école, un lieu où se construit le pouvoir d'agir ?

EN CONSIDÉRANT LA PUISSANCE PUBLIQUE comme une alliée dans cette période de crises multiples, l'État est attendu au tournant. **L'éducation est régulièrement désignée comme le meilleur outil pour préparer les jeunes à l'avènement de la mutation sociétale qui se déroule sous nos yeux.** Il n'est dès lors pas vain de s'interroger sur les capacités de notre école à créer les conditions nécessaires à leur émancipation. Pour être des acteur·rices au cœur des changements que notre époque connaîtra, des citoyen·nes au centre de l'État, les jeunes doivent disposer de ressources suffisantes. Dans cette analyse, nous aborderons les possibilités du développement de l'*agentivité* ou *capacité d'agir* des jeunes à l'école.

Une école émancipatrice... mais pas pour tout le monde

L'enseignement, qui repose essentiellement sur la relation entre des personnes, et entre des personnes et des savoirs, est un lieu par excellence où se développe l'éthicité¹. En tant que structure sociale que les jeunes côtoient presque quotidiennement, l'école demeure l'endroit le plus propice, avec la structure familiale, pour instaurer des possibilités de développement de l'*agentivité*. Dans le sillage de la pensée que bell hooks développe dans son ouvrage *De la marge au centre: Théorie féministe*, il est intéressant de questionner les opportunités que l'école offre aux publics invisibilisés, à la « marge » et souvent ignorés par les politiques

publiques menées dans les écoles. Puisque l'émancipation collective viserait à éradiquer toute forme d'oppression, observer les inégalités et formes d'oppression au sein de l'école – et en particulier envers des publics précarisés – semble être un bon indicateur de la nature de cette émancipation.

À ce sujet, une recherche analysant les enjeux des conceptions courantes de l'intégration et de l'immigration dans le système scolaire belge met en lumière les écueils des politiques scolaires du début du 21^{ème} siècle². Du côté francophone, les écarts de performance entre les jeunes issues des classes populaires et celles des milieux socialement favorisés sont les plus élevés de toute l'Europe, tant en termes de redoublement que de réorientations non souhaitées. Cela vaut particulièrement pour les enfants d'immigrant·es né·es et scolarisé·es en Belgique. Le fait d'être de la « 2^{ème} génération » n'améliore pas leur situation scolaire par rapport aux jeunes issues de la « 1^{ère} génération » (et arrivées en cours de scolarité en Belgique). Cependant, l'analyse des résultats des enquêtes PISA démontre que les enfants d'immigrant·es (1^{ère} et 2^{ème} générations) partagent leurs faibles performances en lecture avec tous les élèves défavorisés sur le plan socio-économique.

L'éducation est régulièrement désignée comme le meilleur outil pour préparer les jeunes à l'avènement de la mutation sociétale qui se déroule sous nos yeux.

Ces résultats soulignent le caractère particulièrement inéquitable de l'enseignement belge francophone. S'il est nécessaire de tenir compte des besoins spécifiques des apprenants allophones et des publics précarisés, il est pertinent de questionner les facteurs institutionnels.

1. Le philosophe et sociologue Axel Honneth définit l'éthicité comme « l'ensemble des conditions intersubjectives dont on peut prouver qu'elles constituent les présupposés nécessaires de la réalisation individuelle de soi » (*La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 2013, p. 289).

2. Hambye P. et Luchini S. (2005), « Diversité sociolinguistique et ressources partagées. Regards critiques sur les politiques d'intégration linguistique en Belgique » ? in *Noves SL.: Revista de Sociolingüística*



Le facteur « établissement »

En Communauté française, au sein de certaines écoles et en particulier dans des écoles bruxelloises, on observe des effets de concentration importants du point de vue ethnique et socio-économique. Certaines communes réunissent davantage les populations d'origines étrangères et la situation de « quasi-marché scolaire » que connaît la Belgique exacerbe ce phénomène. Les établissements scolaires les mieux cotés en raison de leur réputation cherchent en effet à attirer un maximum d'élèves, pour augmenter leurs moyens financiers. Et par élitisme – par snobisme³ et/ou mépris de classe ? – les écoles essaient d'attirer de préférence ceux qui sont les plus proches des normes scolaires. Or, des études ont pu démontrer que **la ségrégation sociale des établissements et l'inégalité d'un système éducatif vont de pair**. D'où l'importance de favoriser la mixité sociale.

Ce serait l'une des intentions du décret « inscription » mais les données actuelles indiquent que l'objectif de mixité annoncé n'est pas rencontré.⁴

L'absentéisme, une forme d'agentivité pour certains jeunes ?

En attendant que les politiques prennent le chantier de la mixité sociale à bras-le-corps, quelle agentivité pouvons-nous observer chez les jeunes à l'école ? La faible capacité de l'école à offrir des opportunités n'échappe pas à certain-es jeunes, pour qui l'école semble le contraire d'un lieu égalitaire et émancipatoire. Récemment dans la presse, on y lit que l'absentéisme scolaire a augmenté de 90%⁵.

Il s'agit de l'absentéisme « injustifié » répertorié par le Service du droit à l'instruction. En plus de cet absentéisme, il y a toutes une série d'absences justifiées (par un mot des parents ou un certificat). Les élèves sont, dès lors, bien plus absents encore que ces chiffres ne l'attestent. Au-delà des effets de la crise sanitaire sur la scolarité des jeunes, la question du sens de l'école pour les jeunes paraît être centrale. **Quand l'école n'apparaît plus comme une solution à la crise existentielle que les jeunes peuvent vivre dans ce monde en mutation, être absent-e peut s'apparenter à une forme d'action.**

Au vu de ces constats alarmants, que fait le gouvernement et avec quels moyens ?

Dans la Déclaration de politique communautaire – la feuille de route du gouvernement pour la législature 2019-2024 – un certain nombre d'actions sont stipulées. Notons que l'enjeu de la mixité sociale dans les écoles est délégué à un groupe d'expert-es et que la réforme relative aux dispositifs d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants (DASPA) et aux dispositifs spécifiques pour les élèves qui ne maîtrisent pas la langue d'apprentissage a été mise en œuvre, mais pas monitorée. Concernant l'absentéisme, une *task force* vient d'être mise en place.

Alors, l'école est-elle au centre de l'action du gouvernement ? En examinant le financement de l'enseignement de plus près, les constats sont mitigés. Le ralentissement de la démographie en Fédération Wallonie-Bruxelles signifie moins d'élèves et donc moins de financement, puisque l'enseignement est financé via une enveloppe fermée transférée de l'État

fédéral⁶. Par ailleurs, la question de l'attractivité des établissements est à nouveau mentionnée pour expliquer la diminution du nombre d'élèves en FWB. C'est le cas, par exemple, à Bruxelles où l'enseignement de la Communauté flamande accueille plusieurs milliers d'élèves francophones. D'autres facteurs tendent à augmenter le déficit de moyens, comme la scolarisation à domicile – qui a le vent en poupe –, le décrochage scolaire et le redoublement. **Autant de paramètres qui demandent des moyens supplémentaires pour être améliorés mais qui contribuent à accentuer le manque à gagner du financement de l'enseignement francophone.**

Face à cette équation complexe de l'adéquation des moyens aux besoins dans le secteur de l'enseignement, divers observateur·rices évoquent sa privatisation. La privatisation de l'enseignement est un processus engagé dans les années 80 dans presque tous les pays du monde. La Belgique ne semble pas y échapper puisque, depuis 2019, le réseau officiel de l'enseignement, dont le gouvernement était le pouvoir organisateur, s'est vu transformé en OIP (organisme d'intérêt public)⁷. La création de cet OIP pourrait contribuer à préparer la privatisation de l'enseignement et on assisterait à une rupture avec la notion même de l'éducation comme un droit fondamental, qui doit être assuré par le service public de l'État pour tout le monde. Une question se pose : est-ce que l'on peut envisager la privatisation de l'éducation comme ce fut le cas pour un certain nombre de services publics au sens large (postes, télécommunication, trains...) ? En se fondant sur un modèle de gestion qui réduit considérablement tout contrôle des représentant·es des citoyen·nes, **on peut craindre une tendance à une assimilation aux dynamiques propres aux entreprises réduisant l'éducation à la formation du « capital humain » nécessaire aux entreprises.**

Sans exhaustivité, on peut rajouter à ce tableau le turnover des jeunes profs : 35,6 % des enseignant·es débutant·es abandonnent dans les cinq premières années⁸. Plus interpellant encore, un·e enseignant·e novice sur cinq quitte la profession dans la première année d'exercice. L'abandon et le turnover chez les enseignant·es débutant·es sont d'autant plus graves que la Fédération Wallonie-Bruxelles souffre d'une pénurie de professeur·es. Le nombre d'heures perdues, faute d'enseignant·es, les ressources engagées dans leur formation, dans le processus de recrutement et lors du temps de familiarisation à l'établissement scolaire représentent un énorme gaspillage d'un point de vue économique, mais aussi humain.

Une seule solution, la manifestation ?

Les élites de demain formées au sein d'établissements « réputés » ou ségrégués comme les écoles européennes auront-elles une vision objective de l'enseignement public fréquenté par la majorité des élèves ? Par manque de (re)connaissance des besoins spécifiques de certains publics, trop de trajectoires scolaires sont encore entravées. Pour avancer sur ce chantier, il faut s'attaquer à tous les mécanismes de sélections des publics : inscriptions, exclusions, réorientations, etc. dans un dialogue avec et pour les publics invisibilisés et marginalisés afin qu'ils puissent se construire effectivement un parcours de réussite au sein de la société. Promouvoir la mixité sociale, accompagnée d'une action en termes d'égalisation des compétences entre les différents publics scolarisés, nécessite des ressources.

Nous nous questionnons en début d'analyse sur la capacité de l'école à permettre aux jeunes de déployer leur agentivité pour faire face aux multiples crises auxquelles notre société est confrontée. Il semblerait que l'avènement d'une société résiliente, solidaire, et émancipatrice passe par une recentralisation des politiques sur l'école. Ceci ne semble pas encore être le cas. Le bilan de fin de législature sera un dernier indicateur de la capacité de l'État à promouvoir une école où les jeunes peuvent développer leur agentivité. Notons enfin qu'aux États-Unis le sous-financement récurrent des écoles était tel que certain·es analystes y ont vu une manière de rendre l'école publique infréquentable, forçant les parents à inscrire leurs enfants dans des structures privées⁹. De grandes grèves organisées ces dernières années dans les écoles de nombreux états américains par l'ensemble des acteurs de l'enseignement – parents d'élèves compris – ont mené à des changements politiques inédits. Penser la puissance d'agir du collectif quand la puissance d'agir individuelle est mise à mal, et repenser l'importance des corps intermédiaires. Quand la puissance publique n'apparaît plus comme une alliée pour soutenir les citoyen·nes face aux grands enjeux sociétaux, **changer le cours des choses ne passe alors pas par les urnes ni par une « bonne réforme » mais implique des mobilisations sociales d'ampleur.**

Nathalie Vanaubel

3. *Sudalisme* : « Disposition à énoncer les populations « des Suds » à travers leurs manques présumés, et au nom d'une expertise que l'on (les euro-descendants) aurait des Suds, de leurs manques, retards et de notre capacité à les pallier. Voir les recherches menées par Jérémie Piolat qui fait émerger ce concept : <https://www.bepax.org/publications/sudalisme-detour-empirique-et-emergence-drun-concept-partie-1.html>
4. De Thier V. (2019), « Le Décret inscription est mort, vive le Décret inscription », in *Le site internet de la Ligue des Droits de l'Enfant* : <https://www.liguedroitsenfant.be/2754/ecole-la-declaration-de-politique-communautaire-inquiete-2/>, page consultée le 19 février 2023.
5. Hutin C., E. Burgraff E., « Le décrochage scolaire ne cesse d'augmenter », in *Le Soir*, le 8 février 2023.
6. Burgraff E., « Les revenus de la Communauté étran­glés par la dénatalité », in *Le Soir*, le 16 janvier 2023.
7. Martin G., « Un décret conduisant à une privatisation de l'école publique », in *Le Vif*, le 26 septembre 2018.
8. Goethals M., « Parcours du débutant, parcours du combattant. Jeunes profs en décrochage scolaire », in *Le site internet du CPCP* – analyse 383 septembre 2019 : <http://www.cpcp.be/publications/profs-decrochage/>, page consultée le 19 février 2023.
9. McGrea C., « The teacher revolt reshaping US », in *The Guardian*, 7th September 2018.
10. Breda W. : « Comment les enseignants aux États-Unis s'organisent et font grève pour le bien commun », in *Le site internet Les mondes du travail*, le 22 mai 2018, <https://lesmondesdutravail.net/comment-les-enseignants-americains-sorganisent-et-ont-une-font-grève-pour-le-bien-commun/>, page consultée le 19 février 2023.

Les monnaies locales

comme levier de transition et outil d'émancipation citoyenne



DEPUIS LES ANNÉES 2000, de nouvelles formes de monnaies parallèles aux monnaies centrales traditionnelles ont émergé un peu partout dans le monde. Nous pouvons par exemple relever des monnaies virtuelles, tel que le *bitcoin*, des systèmes de fidélisation, comme le système *miles* dans certaines compagnies aériennes ou des monnaies de jeux vidéo, mais également des monnaies complémentaires, comme les bons d'achats, les chèques cadeaux, les chèques repas, **ou encore les monnaies locales**.

On peut retrouver des monnaies locales en Équateur, où l'UDIS soutient des communautés rurales de petits producteurs, au Brésil, où le Saber facilite l'entrée dans l'éducation¹, mais également dans la francophonie, comme en France, au Québec, ou en Belgique.

Mais d'où viennent les monnaies locales ? Comment ce système fonctionne-t-il ? Quel est son utilité ? Et quel avenir peut être envisagé à partir de cela ? Ces questions ont guidé la rédaction de cet article, qui tentera de dresser un portrait non exhaustif de cet outil complémentaire au système monétaire conventionnel.

À l'origine, le constat d'une économie dématérialisée...

Depuis l'abandon de l'étalon-or (accords de Bretton Woods) en 1974, ce sont les marchés qui fixent la valeur de chaque monnaie, les unes par rapport aux autres. En Europe, l'Euro est créé, d'une part, par la BCE (indépendante des états depuis 1999) et, d'autre part, par les banques privées, via le crédit. En outre, dans notre économie globalisée, la monnaie existe sous deux formes : la monnaie fiduciaire, qui est l'argent présent dans nos poches, qui circule vraiment pour l'échange de biens et services dans l'économie réelle, et la monnaie scripturale, qui sont les chiffres sur nos comptes en banque. Aujourd'hui, la monnaie scripturale représente plus de 90 % de la monnaie en circulation².

Lors de la crise des *subprimes* en 2008, qui a révélé la fièvre spéculative et les prises de risques qui avaient lieu sur les marchés internationaux, une grande réflexion a émergé sur l'incertitude qui plane sur notre économie du quotidien³.

Un véritable mouvement citoyen a alors émergé, soulevant de nombreux questionnements sur le rôle que joue

la monnaie dans notre développement économique quotidien⁴. Des mouvements de soutien aux circuits courts de produits alimentaires ont vu le jour, comme les SEL, ou les GAC. Des cinés débats comme « En quête de sens »⁵ ou « Demain »⁶ ont contribué à faire connaître ces thématiques, sur lesquelles se sont également penchées des économistes, tel que Bernard Liétaer, économiste belge qui s'est intéressé aux monnaies régionales et complémentaires⁷.

Bien que des monnaies locales existaient déjà un peu partout dans le monde avant la crise, la dynamique a pris davantage d'ampleur et a atteint d'autres pays, telle que la Belgique, où l'Epi Lorrain a été mis en circulation en 2012. Aujourd'hui, une dizaine d'années plus tard, nous pouvons comptabiliser 17 monnaies citoyennes en Fédération Wallonie-Bruxelles, telles que le Yar (Tournai), la Zinne (Bruxelles), le Ropi (Mons), le Carol'Or (Charleroi), le Lumsou (Namur), l'Ardoise (Lesse et Semois), le Volti (Marche, Ciney), le Talent (Brabant wallon), le Val'heureux (Liège), le Sous-Rire (Malmedy),... En 2021, cela représentait 1.288.192 équivalents euros en circulation et 2.428 prestataires participants⁸.

L'argent comme moyen d'échange et plus comme but

En réalité, les monnaies locales ne sont pas un phénomène nouveau ! Nous avons souvent l'impression qu'une seule monnaie existe... ce qui est une fausse idée reçue. Il y a en effet eu de nombreuses périodes de l'histoire où les monnaies étaient réservées au peuple, où certaines monnaies servaient juste pour le commerce lointain, etc.

La monnaie peut avoir trois fonctions principales : **l'échange de biens et services, le fait de servir d'unité de compte, et le fait de servir de réserve de valeur**⁹. La monnaie locale, dont le



terme exact et légal est en fait « bon de soutien à l'économie locale », vise uniquement à remplir la fonction de monnaie d'échange¹⁰.

Les caractéristiques principales de ce moyen de paiement alternatif aux systèmes monétaires dominants sont d'être d'un caractère "local" (actif dans un bassin économique restreint), "complémentaire" (n'a pas pour vocation de se substituer à la monnaie conventionnelle mais de fonctionner en parallèle) et "citoyen" (initiative de citoyen-nes bénévoles qui ont à cœur de valoriser et maîtriser une économie responsable au service de la collectivité)¹¹. En allant uniquement vers des acteur-rices économiques locales, ce système ne peut pas alimenter la spéculation financière, ni des secteurs très polluants ou destructeurs de notre environnement et du tissu socio-économique, ce qui en fait un moyen de changement sociétal, mais également un nouvel outil de croissance durable et de lutte contre les inégalités¹². Cette démarche témoigne de la volonté de trouver des leviers pour réencaster l'économie dans le social, par le biais d'un mécanisme participatif de réappropriation de la monnaie¹³.

Concrètement, à l'origine d'un dispositif de monnaie locale, plusieurs citoyen-nes d'une même région se rassemblent, se constituent en ASBL et choisissent le nom, le logo, les couleurs et les billets, qui comporteront un numéro de série et un hologramme. Ensuite, une charte de valeurs est co-écrite, afin d'écarter les entreprises qui ne correspondent pas à la philosophie du groupe (comme un supermarché par exemple) ou de définir les atouts requis pour en faire partie. Sur cette base, différents prestataires pourront devenir partenaires de la monnaie locale. Une fois la monnaie locale mise en circulation, les citoyen-nes auront la possibilité d'échanger des Euros contre des unités de monnaies locales, via des comptoirs de change répartis sur le territoire¹⁴.

Une fois échangés, les Euros iront sur le compte en banque de l'ASBL, dans la « réserve de contrepartie », qui est donc équivalente à la masse de billets de monnaie locale en circulation. Cette réserve permet de récupérer à tout moment les Euros échangés. Il est également nécessaire de mentionner que, souvent, la banque choisie par le

collectif est une banque qui finance des projets éthiques, afin que les Euros placés sur le compte travaillent également pour le bien commun.

Nous pouvons relever différents effets bénéfiques pour le territoire sur lequel s'implante la monnaie locale. Il s'agit à la fois de relancer le commerce local, en captant des euros pour les obliger à circuler dans une région donnée, stimuler une économie locale et durable, en favorisant les échanges de biens et services éthiques et responsables, favoriser la cohésion sociale d'une région, et offrir un outil de résilience, en remettant l'économie au service des citoyen-nes et des commerces locaux.

Des effets bénéfiques peuvent également être relevés pour les citoyen-nes, en contribuant à un changement de pratiques de consommations. En effet, les monnaies locales s'inscrivent dans une démarche de transition et ont une fonction d'aide à la décision, car on aura tendance à aller plus facilement vers des prestataires membres qui ont signé la charte éthique propre à la monnaie locale. Elles permettent également de renforcer les liens sociaux et les partenariats commerciaux¹⁵.

Quel avenir pour les monnaies locales ?

Une particularité importante de cette alternative est d'avoir à la fois un pied dans le système et un pied hors du système. En effet, il est nécessaire d'avoir

un pied dans le système, afin d'être crédible et d'avoir un levier politique, qui peut par exemple être nécessaire pour injecter de l'argent dans les monnaies locales¹⁶, mais être également suffisamment hors du système que pour pouvoir proposer des solutions.

À l'avenir, si les monnaies conventionnelles en venaient à avoir un souci de liquidité, les monnaies locales pourraient servir à palier cela, comme cela s'est déjà vu dans certains pays. Dans tous les cas, le succès de ces monnaies dépendra de leur insertion dans des régulations plus globales¹⁷.

À l'heure actuelle, différents développements sont en cours, comme les monnaies citoyennes digitalisées (système de paiement électronique), ou le partenariat avec des pouvoirs publics¹⁸.

Dans tous les cas, les monnaies locales auront permis l'émergence d'un système qui ne vise pas l'enrichissement personnel et où l'argent est vu comme un outil d'échange, et non pas un but en soi.

Sarah Verriest

Nous remercions Monsieur Raphaël Goblet pour sa disponibilité et ses précieuses informations sur les monnaies locales

1. Legeard N. (2015), Des monnaies complémentaires comme outils locaux de l'économie solidaire pour lutter contre la précarité, *Pour*, 225, 185-190. <https://doi.org/10.3917/pour.225.0185>
2. Orban Q. (2019), « Regard citoyen sur le mécanisme de création monétaire - pourquoi il est urgent de mettre la création monétaire au service du bien commun », *Econosphères*
3. Fourel C., Magnen J.P. (2015), Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux
4. Hopkins R. (2014), Ils changent le monde! 1001 initiatives de transition écologique: 1001 initiatives de transition écologique, *Média Diffusion*
5. <https://enquetedesens-lefilm.com/>
6. <https://www.colibris-lemouvement.org/projets/films/demain-film>
7. Lietaer B. (2011), « Au cœur de la monnaie », Editions Yves Michel, 672 pages
8. Financité (2022), Rapport sur les monnaies locales citoyennes en Belgique <https://www.financite.be/fr/reference/rapport-sur-les-monnaies-locales-citoyennes-en-belgique-2022>
9. Capul J. et Garnier O. (2011), Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Paris : Hatier
10. Tadjudje, W (2016), Les fonctions de la monnaie, *Financité*
11. Stamm C. B. (2021), Les monnaies locales pour une société de postcroissance, *Relations*, (815), 45-48
12. Blanc J. et Fare M. (2014), Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires, Lyon: Triangle.
13. Déclaration du groupe de la CGT à l'occasion de la plénière du 15 avril 2015 du Conseil Économique Social et Environnemental « Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux ».)
14. Il y a une obligation légale qu'une unité de monnaie locale soit égale à un Euro.
15. Financité (2022), Rapport sur les monnaies locales citoyennes en Belgique <https://www.financite.be/fr/reference/rapport-sur-les-monnaies-locales-citoyennes-en-belgique-2022>
16. Comme à Charleroi, en guise de relance post Covid.
17. Kalinowski W. (2014), L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires, *Notes de l'Institut Veblen*
18. Financité (2022), Rapport sur les monnaies locales citoyennes en Belgique <https://www.financite.be/fr/reference/rapport-sur-les-monnaies-locales-citoyennes-en-belgique-2022>

La désobéissance civile comme moyen d'action hors des cadres définis



Pour rédiger ce portrait, nous avons rencontré un militant qui a préféré se présenter sous le pseudonyme de *Mouette*, afin de préserver son anonymat.



Pourrais-tu te présenter brièvement ?

Je suis une personne qui tente de participer à des actions concrètes contre le modèle dominant, c'est-à-dire le modèle capitaliste, néocolonial, patriarcal, raciste etc. Je participe principalement à des actions autour de la justice climatique et sociale.

Comment définirais-tu la désobéissance civile ?

Pour moi, la désobéissance civile c'est le fait de sortir des normes qui sont prédéfinies par l'État, à travers les lois. Donc là c'est de la désobéissance légale, c'est ce dont on parle le plus souvent. Et c'est le fait de ne pas respecter une loi en mettant le doigt sur quelque chose qui ne fonctionne pas et qu'on veut améliorer, à travers des actions et pas juste à travers des plaidoyers. C'est aussi ce qu'on retrouve souvent dans les théories universitaires, à travers des professeurs qui parlent de désobéissance civile, car c'est la plus palpable d'un point de vue juridique et social. La désobéissance civile peut aussi aller plus loin, comme désobéir à des normes de justice structurelle, telles que des habitudes sociologiques qu'on a intégrées. Et, pour moi, ne pas

suivre ça c'est déjà aussi une forme de désobéissance. Il y a aussi dans son quotidien ; les rapports avec les proches qui te demandent pourquoi tu fais certaines choses. C'est donc aussi, d'une certaine manière, désobéir à ce qu'il faut faire normalement le weekend, par exemple ; c'est-à-dire consommer, sortir, être dans le divertissement. Tout cela c'est faire de la politique hors des cadres, par exemple hors des associations, hors des partis, juste dans son temps libre, juste parce qu'il y a des désirs de justice qui nous transportent.

En quoi consistent concrètement tes activités ? Autrement dit, pourquoi es-tu actif dans ce que tu fais ? Comment le fais-tu ? Et où le fais-tu ?

Pour commencer par le « pourquoi » je fais cela, il y a plusieurs de raisons. Il y a des raisons très rationnelles ; comme le sentiment d'avoir saisi qu'il y a des mécanismes qui ne fonctionnent plus, dans lesquels nous sommes tous pris (notamment le fait de faire partie d'une société qui veut toujours de la croissance). D'un côté plus émotionnel, c'est le fait que, dans des discussions à l'âge de 22-23 ans avec des amis, il y a eu cette volonté de vouloir et pouvoir aujourd'hui, demain et après-demain. Je veux pouvoir être content de ce que j'ai fait dans le passé. À un moment, je me disais que je veux pouvoir regarder mon enfant droit dans les yeux sans avoir honte de ce que je n'ai pas fait dans le passé quand j'avais son âge. En ce qui concerne le « comment », l'une des premières choses est de s'organiser collectivement. En effet, il y a beaucoup de personnes qui, en buvant un verre lors d'une soirée, vont parler de changer les choses. Cependant, il est

important de préciser que s'organiser ne veut pas simplement dire parler d'un sujet de manière spontanée avec des potes, mais plutôt de proposer à ces potes de s'organiser à mettre en place des actions plus concrètes. Il y a aussi dans le « comment » des réseaux de personnes plus actives, auprès desquelles on peut se procurer des banderoles, de la peinture, du matériel militant de manière général. C'est le cas notamment du réseau ADES. Il y a par ailleurs des associations plus institutionnelles, comme Agir pour la Paix ou encore Quinoa, où des personnes qui sont employées sont même là pour organiser des actions pour des personnes qui ont une volonté de participer un mouvement de changement du monde. En ce qui concerne le « où » je mène mes actions, étant donné que j'habite à Bruxelles, c'est principalement à Bruxelles et dans d'autres villes de la Belgique, où on va par exemple effectuer des blocages de certaines grosses entreprises. De temps en temps, nous répondons aussi à des appels internationaux, comme c'était le cas en Allemagne pour participer au blocage d'une mine à charbon.

Pourquoi n'utilises-tu pas des méthodes de mobilisations plus conventionnelles ?

Selon moi, il est évidemment possible de faire une alliance entre ces différentes formes de mobilisation. Mener des actions ancre tellement les choses dans le réel, alors qu'on pourrait communiquer pendant des décennies sur des questions, mais s'il n'y a pas d'actions rien ne va changer. C'est ce qu'on voit aujourd'hui avec les questions environnementales où on parle de ce sujet depuis au moins 40 ans et on voit qu'on n'a jamais autant pollué que de nos jours et on n'est absolument pas sortis du problème...

Kéren Tchatat

BRÈVES

CYCLE DE CONFÉRENCES SUR LA PAIX



Justice et Paix organise, avec le concours du GRIP et du Centre Avec, un cycle de conférence sur « La paix en question » et ce, à la lumière de la guerre en Ukraine. Pour la première conférence de ce cycle, qui a eu lieu le 25 janvier à Mundo Madou, le thème était « *Que reste-t-il du projet de paix européen ? À la lumière de la guerre qui s'y déroule ?* ».

Lors de cette soirée, Christophe Wasinski (professeur de sciences politiques à l'ULB) nous a éclairé sur le projet de sécurité et de défense européen, Samuel

Longuet (chargé de recherches au GRIP) nous a exposé son analyse sur le projet de paix européen et Saskia Bricmont (députée européenne) nous a présenté l'impact de ce conflit sur son travail et l'impact qu'il a sur l'agenda européen.

Le cycle, qui permet d'ouvrir un espace de dialogue et de compréhension de cette réalité internationale, se poursuivra avec une conférence, sur le commerce des armes à Liège en avril, et une autre sur la remilitarisation, à Namur en mai.

CYCLE DE CONFÉRENCES SUR LES BIENS COMMUNS

Le bien commun n'est-il qu'une idée abstraite, une quête inaccessible à entreprendre individuellement ? Ne serait-elle pas au contraire une force de changement culturel et structurel ? Face aux structures injustes ancrées dans la société, ce cycle de conférences vous propose de découvrir des cadres favorables au vivre ensemble, à la justice sociale et au soin de notre maison commune, en reliant les travaux récents sur les (biens) communs à la notion plus classique du bien commun. Des communs naturels aux initiatives de citoyens pour créer du commun dans leur quartier, en passant par les coopératives, Justice & Paix et le Centre Avec proposent un cycle de conférences pour partir à la découverte d'alternatives crédibles pour répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui.



Justice & Paix

VENUE DE LA CENCO POUR UNE TOURNÉE DE PLAIDOYER

Entre le lundi 6 et le jeudi 9 mars dernier, nos partenaires de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) et de l'Eglise du Christ au Congo (ECC) étaient à Bruxelles pour une tournée de plaidoyer.

Nous avons fait le tour de différentes instances belges et européennes pour parler de la situation sécuritaire et humanitaire préoccupante à l'Est de la RDC, et des grands défis liés aux élections de 2023.

Ils en ont profité pour tenir une conférence grand public lors de laquelle ces enjeux ont été présentés aux citoyens et citoyennes, avant de rencontrer la presse et la société civile belge.

Une visite courte, mais intense, en vue d'alerter les décideurs politiques européens sur la situation à l'Est et sur l'importance d'arriver à un processus électoral crédible, transparent et apaisé pour la population congolaise en décembre 2023.



ABONNEMENT DE SOUTIEN AU "POUR PARLER DE PAIX" DE JUSTICE ET PAIX

À PARTIR DE 15 €

À VERSER SUR LE COMPTE
BE30 0682 3529 1311

DONS

Soutien financier : à partir de 40 €, déductible fiscalement

À verser au compte BE30 0682 3529 1311
avec la mention "DON".

Pour tout renseignement à propos d'un don ou d'un legs,
merci de bien vouloir prendre contact :

Tél. +32 (0)2 896 95 00 - delphine.pago@justicepaix.be

CONTACTS

Alda Greoli, *présidente*

Timur Uluç, *secrétaire général*

Delphine Pago, Yasmine Ben Rhouma, Patrick Balemba,
Martin Dieu, Alejandra Meija, Arthur Longrée,
Emmanuel Tshimanga, Mikael Franssens, Laure Didier
et Sarah Verriest, *permanents*

Volontaires ayant collaboré à ce numéro :

John De Coster, Samuel Meurisse, Nathalie Vanaubel
et Kéren Tchatat.

Design : www.acg-bxl.be

Dessin : <http://lucilevanlaecken.com/>

N'hésitez pas à nous contacter !

Commission Justice et Paix
francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208
B- 1040 Etterbeek - Belgique

Tél. +32 (0)2 896 95 00

E-mail : info@justicepaix.be

facebook.com/justicepaix

Twitter : [@Justice_et_Paix](https://twitter.com/Justice_et_Paix)

www.justicepaix.be

